



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/18

11 mars 2008



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Cinquante-quatrième réunion
Montréal, 7-11 avril 2008

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU
PNUE POUR L'ANNÉE 2008**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SÉCRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 5 646 063 \$US, plus 661 843 \$US de frais d'appui d'agence, au titre des amendements à son programme de travail de l'année 2008.
2. Les activités proposées dans les Amendements au programme de travail du PNUE sont présentées ci-dessous, au tableau 1 :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUE

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US) :	Montant recommandé (\$US)
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Prolongation des projets de renforcement des institutions :			
Albanie	Prolongation du projet de renforcement des institutions (Phase 3)	109 200	109 200
Gambie	Prolongation du projet de renforcement des institutions (Phase 5)	60 000	60 000
Moldova	Prolongation du projet de renforcement des institutions (Phase 5)	69 334	69 334
Sierra Leone	Prolongation du projet de renforcement des institutions (Phase 3)	85 800	85 800
Turkménistan	Prolongation du projet de renforcement des institutions (Phase 2)	77 129	77 129
Sous-total pour les projets de renforcement des institutions :		401 463	401 463
A2. Nouveaux projets de renforcement des institutions :			
Érythrée	Renforcement des institutions (Phase I)	80 000	80 000
Iraq	Projet de renforcement des institutions (fonds de démarrage)	60 000	60 000
Sous-total pour les nouveaux projets de renforcement des institutions :		140 000	140 000
A3. Préparation de projet de PGEF :			
Barbade	Préparation de projet du PGEF dans le secteur de l'entretien	15 000	15 000
Sous-total pour la préparation de projet du PGEF :		15 000	15 000
SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B1. Prolongation du projet de renforcement des institutions :			
Vanuatu	Prolongation du projet de renforcement des institutions (Phase 2) :	13 500	*
Sous-total pour la prolongation de projet de renforcement des institutions :		13 500	
B2. Préparation de projet			
B2.1. Plan d'élimination des HCFC			
Afghanistan	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	100 000	-
Antigua-et-Barbuda	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Bahreïn	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Barbade	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Belize	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Bhoutan	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Brunéi Darussalam	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Burkina Faso	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	100 000	-
Cambodge	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	100 000	-

Chine	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	300 000	-
Comores	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Djibouti	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	100 000	-
La Dominique	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
République démocratique du Congo	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	100 000	-
Gabon	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Grenade	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Guyane	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Honduras	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Inde	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	300 000	-
Kenya	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	100 000	-
Koweït	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	100 000	-
République démocratique populaire lao	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	100 000	-
Lesotho	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Libéria	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Madagascar	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Malawi	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Maldives	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Mali	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	150 000	-
Maurice	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Mongolie	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Namibie	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	100 000	-
Népal	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	100 000	-
Paraguay	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	100 000	-
Qatar	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Saint-Kitts-et- Nevis	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Sainte-Lucie	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Sri Lanka	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	150 000	-
Suriname	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Togo	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Ouganda	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Zambie	Préparation du plan de gestion d'élimination des HCFC	80 000	-
Sous-total pour les plans d'élimination de HCFC :		4 080 000	
B2.2. Plans de gestion de l'élimination finale :			
Brunéi Darussalam	Préparation de projet du PGEF dans le secteur de l'entretien	15 000	*
Haïti	Préparation de projet du PGEF dans le secteur de l'entretien	15 000	*
Turkménistan	Préparation de projet du PGEF dans le secteur de l'entretien	15 000	*
Sous-total pour les PGEF :		45 000	
SECTION C : PLANS NATIONAUX D'ÉLIMINATION			
C1. Activités des plans nationaux d'élimination ou autres projets d'investissements :			
Burkina Faso	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième phase)	79 100	[1]
Cap Vert	Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche)	70 000	[2]
République du Congo	Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche)	68 000	[3]
Côte d'Ivoire	Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche)	173 000	[4]
République populaire démocratique de Corée	Plan de gestion de l'élimination finale (quatrième tranche)	20 000	[5]
Érythrée	Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche)	100 000	[6]
Inde	Plan d'élimination des CFC – demande de tranche	85 000	[7]
Niger	Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche)	81 000	[8]
Sao Tomé-et-Principe	Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche)	54 000	[9]

République-Unie de Tanzanie	Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche)	131 000	[10]
Togo	Plan de gestion de l'élimination finale (première tranche)	90 000	[11]
Sous-total pour les plans nationaux d'élimination :		951 100	
Sous-total pour les sections A à C :		5 646 063	556 463
Coûts d'appui aux agences (néant pour le renforcement des institutions et 13 pour cent pour les autres activités) :		661 843	1 950
Total :		6 307 906	558 413

* = Projets pour examen individuel

[1] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/25

[2] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/27

[3] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/29

[4] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/30

[5] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/38

[6] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/33

[7] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/34

[8] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/42

[9] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/46

[10] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/47

[11] Abordé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/48

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

A1. Prolongation des projets de renforcement des institutions :

- (a) Albanie (Phase 3) : 109 200 \$US
- (b) Gambie (Phase 5) : 60 000 \$US
- (c) Moldova (Phase 5) : 69 334 \$US
- (d) Sierra Leone (Phase 3) : \$US 85 800
- (e) Turkménistan (Phase 2) : 77 129 \$US

Description du projet

3. Le PNUE a soumis six demandes de prolongation de projet de renforcement des institutions, qui sont décrites à l'annexe I du présent document.

Observations et recommandations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la prolongation des projets de renforcement des institutions pour les cinq pays mentionnés ci-dessus aux niveaux de financement indiqués au tableau 1. Le Comité exécutif pourrait aussi envisager de faire part aux gouvernements des pays concernés des observations présentées à l'annexe II du présent document.

A2. Nouveaux projets de renforcement des institutions :

Érythrée : Renforcement des institutions (Phase I) : 80 000 \$US

Description du projet :

5. Le PNUE, a présenté, au nom de l'Érythrée, une demande portant sur la première phase du projet de renforcement des institutions pour ce pays, dont le plan de programme de pays/plan

de gestion de l'élimination finale (CP/TPMP) est soumis à la présente réunion aux fins d'examen.

Observations du Secrétariat du Fonds

6. Dans son PP/PGEF soumis à l'examen de la présente réunion, l'Érythrée a fixé la valeur de référence des CFC à 41,1 tonnes PAO. La demande de renforcement des institutions complètera et soutiendra la mise en œuvre du PP/PGEF et assurera au pays une aide financière qui viendra compléter les fonds gouvernementaux afin de permettre le renforcement de la capacité de l'Unité nationale de l'ozone en vue de réaliser les objectifs du Protocole de Montréal.

7. L'Érythrée avait reçu à la 47^e réunion des fonds de démarrage d'un montant de 40 000 \$US pour le financement du renforcement des institutions. Ce montant devait aider le pays à mettre en place son Unité nationale de l'ozone et fournir un financement de mise en route afin de démarrer le recueil des données pour la préparation du PP/PGEF. Le coût du projet du renforcement des institutions correspond à celui d'autres pays ayant des valeurs de référence identiques. La première phase du renforcement des institutions ne dure que deux ans.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

8. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la demande de renforcement des institutions pour l'Érythrée au niveau de financement indiqué ci-dessus au tableau 1.

Iraq : Projet de renforcement des institutions (fonds de démarrage) : 60 000 \$US

Description du projet

9. Au nom de l'Iraq, le PNUE a demandé un financement de démarrage pour le renforcement des institutions afin de permettre, entre autres, d'établir une Unité nationale de l'ozone et de commencer le recueil des données. La demande s'élève à 206 000 \$US. Le pays n'a jusqu'à présent reçu aucune aide du Fond multilatéral et le PNUE a fait savoir que les autorités nationales de l'Iraq avaient approuvé la ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal, mais les instruments de ratification n'avaient toutefois pas encore été déposés à New York.

10. Les fonds de démarrage devraient permettre la mise en œuvre des activités suivantes :

- (a) Établir, diriger et coordonner les activités de l'UNO ;
- (b) Former les formateurs dans tous les secteurs concernés en vue du renforcement de la capacité ;
- (c) Préparer et édicter les règlements, notamment les systèmes d'autorisation et de quotas afin d'éliminer les SAO conformément aux mesures réglementaires du Protocole ainsi qu'un système de surveillance pour la communication des données relatives à l'article 7 ;

- (d) Faciliter les échanges d'informations se rapportant aux problèmes techniques entre les secteurs concernés et l'UNO ;
- (e) Mener des campagnes de sensibilisation destinées au public par l'intermédiaire des médias et des ONG afin d'être compris du grand public et d'obtenir leur soutien dans le cadre de la stratégie d'élimination ; et
- (f) En coopération avec le PAC ROWA fournir la formation nécessaire dans les pays voisins, aux autorités gouvernementales à différents niveaux ainsi qu'aux représentants des secteurs non gouvernementaux et des secteurs commerciaux et industriels sur le renforcement de la capacité en vue du respect des obligations du Protocole de Montréal et de l'adoption de technologies à base de produits de remplacement sans SAO.

Observations du Secrétariat du Fonds

11. Le coût du démarrage du renforcement des institutions, soumis par le PNUE, est très élevé et n'est pas en accord avec les approbations de fonds de démarrage du renforcement des institutions pour des pays présentant des conditions similaires. Les activités énumérées au paragraphe précédent contiennent des éléments de mise en œuvre du programme de pays/PGEF. Le PNUE signale que l'Iraq étant un cas très particulier, il doit être traité comme tel et c'est pourquoi sa demande est transmise au Comité exécutif aux fins d'examen. Dans sa demande, le PNUE inclut également des frais de déplacement à l'extérieur de l'Iraq, apparemment destinés à la formation des agents afin qu'ils renforcent leur capacité pour diriger l'unité de l'ozone. Ce genre de déplacement est considéré comme nécessaire étant donné la situation de sécurité dans le pays.

12. Le Secrétariat a informé le PNUE que les fonds de démarrage constituent un financement initial accepté par le Comité exécutif pour permettre à un pays à commencer des activités liées au Protocole de Montréal même si ce pays n'a pas encore ratifié ce dernier. Le financement devra servir également à mettre en place dans le pays l'unité nationale de l'ozone et faciliter la coordination avec les parties prenantes afin d'éliminer les SAO. Le niveau de financement de démarrage fourni sera pris en compte dans la préparation d'une demande future de prolongation du renforcement des institutions, dont le coût total est calculé sur la base de la valeur de référence du pays, valeur qui n'est pas connue à l'heure actuelle en Iraq.

13. Le Secrétariat a informé le PNUE qu'à la lumière des lignes directrices actuelles et en accord avec le financement fourni pour le démarrage du renforcement des institutions pour les pays n'étant pas encore Parties au Protocole et n'ayant pas encore de valeurs de référence, le montant maximum pouvant être fourni à l'Iraq ne pourra dépasser les 60 000 \$US pour cette demande. Lors de la poursuite des discussions, le PNUE a accepté la recommandation du Secrétariat pour un financement de démarrage du renforcement des institutions pour l'Iraq.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

14. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la demande de financement de démarrage pour le renforcement des institutions pour l'Iraq à hauteur de 60 000 \$US conformément aux indications du tableau 1.

A3. Préparation de projet du PGEF :

Barbade : Préparation de projet du PGEF dans le secteur de l'entretien (15 000 \$US)

Description du projet

15. Au nom du gouvernement de la Barbade, le PNUE a soumis à l'examen du Comité exécutif une demande de financement pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour la Barbade. La demande a été présentée conformément à la décision 45/54 (sur les PGEF pour les pays à faible volume de consommation). Les activités de préparation de projet dans ce pays seront réalisées conjointement avec le PNUD.

Observations du Secrétariat du Fonds

16. En examinant les demandes de préparation du PGEF pour la Barbade, le Secrétariat a noté que le pays avait déjà communiqué sa consommation de SAO pour 2006 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, rapportant un niveau de consommation actuel au-dessous de sa valeur de référence et également au-dessous des 50 pour cent de réduction exigés conformément au Protocole. La consommation de 2006 demeure néanmoins bien au-dessus de la limite autorisée en vertu du Protocole de Montréal pour 2007. La Barbade a donc besoin de réduire sa consommation actuelle de 50 % afin de respecter les limites de réduction de 2007.

17. Le Secrétariat a également noté que la Barbade a ratifié l'Amendement de Montréal, mais les dernières informations du Secrétariat de l'ozone, datant de février 2008, indiquent que le pays n'a toujours pas fait savoir qu'il avait mis en place un système d'autorisation conformément à l'article 4B du Protocole de Montréal. En cherchant davantage de clarifications, il a été confirmé que le pays avait un système d'autorisation et que cette information avait été communiquée au Secrétariat de l'ozone.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

18. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la demande de préparation du PGEF pour la Barbade au niveau de financement indiqué ci-dessus au tableau 1.

SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL**B1. Prolongation du projet de renforcement des institutions :**

Vanuatu : Prolongation du projet de renforcement des institutions (Phase II) : 13 500 \$US

Description du projet

19. Le PNUE a soumis la demande de prolongation du renforcement des institutions pour Vanuatu dans le cadre des amendements à son programme de travail pour 2008. Vanuatu est l'un des pays faisant partie de la stratégie régionale des Pays insulaires du Pacifique (PIP) approuvée par le Comité exécutif lors de sa 36^e réunion (décision 36/27). Dans son rapport final, Vanuatu a fait savoir qu'ils avaient avancé dans la mise en œuvre de leur programme de formation des

techniciens frigoristes. Le pays a également communiqué une consommation de CFC de niveau zéro en 2005.

20. Parmi les principaux objectifs de la prochaine phase inclus dans la présente demande, il y a la mise en place et l'application des réglementations/système d'autorisation relatifs aux SAO, la mise en œuvre du contrôle et de la surveillance des importations et des exportations de SAO, la formation des agents des douanes et la sensibilisation du public.

Observations du Secrétariat du Fonds

21. Lors de la présentation de cette demande pour examen individuel, le Secrétariat note que le pays n'a toujours pas communiqué ses données relatives à l'article 7 ni ses données de programme de pays pour 2006. Les pays doivent avoir communiqué chaque année au 1^{er} mars les données sur l'avancement de la mise en œuvre de leurs programmes de pays. À l'heure actuelle, Vanuatu n'a pas de législation sur les SAO et n'a pas non plus nommé un administrateur de l'UNO.

22. Le PNUE a indiqué que bien que les autorités gouvernementales responsables des questions liées au Protocole de Montréal aient démissionné l'année dernière, le pays est en train de redémarrer les activités du Protocole et est en train de recueillir et communiquer des données aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral. Il a également été communiqué que Vanuatu est en train d'examiner des options pour le contrôle des importations de SAO.

23. Suivant la décision 43/37 par laquelle le Comité exécutif a décidé de faire passer à 30 000 \$US le seuil du financement du renforcement des institutions pour les pays à faible volume de consommation, à condition qu'il y ait un administrateur responsable des SAO et une législation en place, Vanuatu, qui ne correspond pas à ces conditions, ne peut donc pas prétendre au financement intégral du renforcement des institutions.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

24. À la lumière des informations fournies par les observations précédentes du Secrétariat, le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver le financement de la Phase II du projet de renforcement des institutions pour Vanuatu à hauteur de 6 750 \$US pour une seule année étant donné que les données relatives à l'article 7 du Protocole n'ont toujours pas été communiquées et qu'il n'y a pas d'Administrateur des SAO en place à plein temps. En cas d'approbation, le Comité exécutif pourrait faire part au gouvernement de Vanuatu des observations présentées à l'annexe II de ce document.

B2. Préparation de projet :

B2.1. Plans de gestion de l'élimination finale des HCFC

	Pays	Projet	Montant demandé (\$US) :
(a)	Afghanistan	Préparation du plan d'élimination des HCFC	100 000
(b)	Antigua-et-Barbuda	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(c)	Bahreïn	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(d)	Barbade	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000

	Pays	Projet	Montant demandé (\$US) :
(e)	Belize	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(f)	Bhoutan	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(g)	Brunéi Darussalam	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(h)	Burkina Faso	Préparation du plan d'élimination des HCFC	100 000
(i)	Cambodge	Préparation du plan d'élimination des HCFC	100 000
(j)	Chine	Préparation du plan d'élimination des HCFC	300 000
(k)	Comores	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(l)	Djibouti	Préparation du plan d'élimination des HCFC	100 000
(m)	La Dominique	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(n)	République démocratique du Congo	Préparation du plan d'élimination des HCFC	100 000
(o)	Gabon	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(p)	Grenade	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(q)	Guyane	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(r)	Honduras	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(s)	Inde	Préparation du plan d'élimination des HCFC	300 000
(t)	Kenya	Préparation du plan d'élimination des HCFC	100 000
(u)	Koweït	Préparation du plan d'élimination des HCFC	100 000
(v)	République démocratique populaire lao	Préparation du plan d'élimination des HCFC	100 000
(w)	Lesotho	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(x)	Libéria	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(y)	Madagascar	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(z)	Malawi	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(aa)	Maldives	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(bb)	Mali	Préparation du plan d'élimination des HCFC	150 000
(cc)	Maurice	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(dd)	Mongolie	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(ee)	Namibie	Préparation du plan d'élimination des HCFC	100 000
(ff)	Népal	Préparation du plan d'élimination des HCFC	100 000
(gg)	Paraguay	Préparation du plan d'élimination des HCFC	100 000
(hh)	Qatar	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(ii)	Saint-Kitts-et-Nevis	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(jj)	Sainte-Lucie	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(kk)	Sri Lanka	Préparation du plan d'élimination des HCFC	150 000
(ll)	Suriname	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(mm)	Togo	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(nn)	Ouganda	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000
(oo)	Zambie	Préparation du plan d'élimination des HCFC	80 000

Description du projet

25. Le PNUE a soumis des demandes de financement pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC pour les 41 pays énumérés ci-dessus. Ces demandes sont présentées suite à une discussion ayant trouvé place lors de 53^e réunion du Comité exécutif sur la question des HCFC et à la décision 53/37. Le PNUE a fourni au Secrétariat les lettres demandées pour 40 des 41 pays demandant une aide pour la préparation des plans de gestion des HCFC devant être réalisés par le PNUE.

Observations du Secrétariat du Fonds

26. Lors de l'examen de ces demandes de la part du PNUE, le Secrétariat a informé l'agence que ces projets, tout en étant conformes à la décision de la 19^e Réunion des Parties, ne sont pas à l'heure actuelle éligibles au financement étant donné que les lignes directrices pour les plans de gestion des HCHC faisant suite à la décision 53/37 seront examinées seulement lors de la présente réunion. La décision 53/37 précise également que « le Comité exécutif fera tout son possible pour approuver les lignes directrices à sa 54^e réunion ».

27. Lors de l'examen des coûts se rapportant à chaque demande soumise, le Secrétariat n'est pas en mesure de vérifier si ces financements seront à un niveau suffisant du fait de l'absence d'une base actuelle permettant de déterminer l'ampleur d'une préparation de projet dans le cas d'un projet d'investissement pour les HCFC. Le Secrétariat ne peut donc pas examiner les coûts sans cette base et les présente donc seulement à titre de coûts proposés par le PNUE.

28. Le Secrétariat a noté que huit de ces pays ont des demandes identiques avec d'autres agences d'exécution.

29. Malgré ce qui a été mentionné plus haut, le Secrétariat a examiné les données de la consommation de HCFC des pays demandant un financement et sur ces 41 pays :

- (a) 39 ont communiqué la consommation de HCFC pour 2006 et deux ne disposaient pas de données ;
- (b) Deux pays ont une consommation supérieure à 300 tonnes PAO, tandis que sept pays ont communiqué une consommation de niveau zéro ;
- (c) Les données de rapports sur les programmes de pays montrent également que neuf pays ont à la fois une consommation de HCFC-22 et de HCFC-141b, tandis que le reste n'a qu'une consommation de HCFC-22.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

30. Sur la base de ces observations et en l'absence de lignes directrice claires sur l'élaboration de plans de gestion des HCFC, le Secrétariat n'est pas en mesure de recommander les demandes de financement soumises par le PNUE pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC pour les 41 pays. Le Comité exécutif pourrait cependant envisager d'examiner ces demandes à la lumière des discussions du point 11 de l'ordre du jour sur le Projet de lignes directrices pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC intégrant les enquêtes sur les HCFC (décision 53/37 h)).

B2.2. Plans de gestion de l'élimination finale

Brunéi Darussalam : Préparation de projet du PGEF dans le secteur de l'entretien (15 000 \$US)

Description du projet

31. Au nom du gouvernement du Brunéi Darussalam, le PNUE a soumis à l'examen du Comité exécutif une demande de financement pour la préparation d'un plan de gestion de

l'élimination finale (PGEF). La demande a été présentée conformément à la décision 45/54 (sur les PGEF des pays à faible volume de consommation). Les activités de préparation de projet dans le pays seront réalisées conjointement avec le PNUD.

Observations du Secrétariat du Fonds

32. Lors de l'examen de la demande concernant la préparation du PGEF du Brunéi Darussalam, le Secrétariat du Fonds a noté que le pays avait déjà communiqué sa consommation de SAO pour 2006 conformément à l'article 7 du Protocole de Montréal. Cette consommation, de 27,8 tonnes PAO, est inférieure à la valeur de référence et également inférieure à l'objectif de réduction de 50 % en vertu du Protocole de Montréal. Le Secrétariat a cependant également noté que ce chiffre est bien supérieur à la limite autorisée par le Protocole de Montréal pour le Brunéi Darussalam en 2007, qui est de 11,7 tonnes PAO. Il faut aussi noter que le Brunéi Darussalam n'a pas présenté de 2004 à 2006 les données annuelles du programme de pays, exigées par le Comité exécutif.

33. Le Secrétariat a noté qu'un plan de gestion des frigorigènes (PGF) avait été approuvé pour le Brunei Darussalam à la 44^e réunion à un niveau de financement de 496 000 \$US avec mise en œuvre réalisée à la fois par le PNUE et le PNUD et qu'il est communiqué depuis la 49^e réunion que les projets correspondant à la mise en œuvre de ce PGF connaissent des retards de mise en œuvre. À la 53^e réunion, il a été à nouveau demandé au PNUE de fournir un rapport de situation à la 54^e réunion au sujet du projet de formation. En outre, le dernier rapport périodique soumis par les deux agences en mai 2006 montre que ces projets ont un solde de 468 000 \$US à la fin décembre 2005, ce qui signifie un décaissement de seulement 5 %. De plus, le rapport de situation en réponse à ces retards de mise en œuvre présenté lors de la 50^e réunion indique qu'il continue à y avoir des problèmes de lenteur de mise en œuvre du projet et que les documents (par exemple les protocoles d'accord) pour certains projets n'ont même pas été signés par le gouvernement. Un rapport de situation récent pour cette présente réunion portant sur des projets avec des retards de mise en œuvre indique que certaines formations ne commenceront qu'en février 2008. Le Brunéi Darussalam n'a pas encore ratifié l'Amendement de Montréal, mais dispose d'un système d'autorisation pour les SAO.

34. D'après les données indiquées plus haut, le Secrétariat continue, du fait de ces retards, à s'inquiéter de la capacité du pays à mettre en œuvre le PGF. Il considère également qu'il existe actuellement suffisamment de fonds disponibles en vertu du projet pour mettre en œuvre des activités qui devraient permettre au pays d'atteindre l'élimination totale de 2010. Si des fonds supplémentaires sont requis pour des activités de formation supplémentaires afin de parvenir à la conformité, le pays, par l'intermédiaire des agences d'exécution, le PNUE et le PNUD, pourrait envisager d'élaborer un plan d'élimination sans financement supplémentaire, utilisant les fonds encore disponibles du PGF. Ce plan pourrait être ensuite présenté au Comité pour inclure les activités restantes dans le PGF ainsi que les nouvelles activités nécessaires pour parvenir à la conformité conformément à la décision 45/54.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

35. À la lumière de ce qui vient d'être signalé, le Comité exécutif pourrait examiner l'approbation de la Préparation de projet du PGEF du Brunéi Darussalam sans financement supplémentaire, en utilisant les fonds restants de la mise en œuvre du PGF, à condition que le gouvernement du Brunei Darussalam fasse part par écrit au Comité exécutif de son engagement

à soumettre le dernier PGEF en vue du financement à la dernière réunion de 2008 afin de permettre une année complète de mise en œuvre avant 2010.

Haïti : Préparation de projet du PGEF dans le secteur de l'entretien (15 000 \$US)

Description du projet

36. Au nom du gouvernement de Haïti, le PNUE a soumis à l'examen du Comité exécutif une demande de financement pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF). La demande a été présentée conformément à la décision 45/54 (sur les PGEF des pays à faible volume de consommation). Les activités de préparation de projet dans le pays seront réalisées conjointement avec le PNUD.

Observations du Secrétariat du Fonds

37. Lors de l'examen des demandes de préparation de PGEF pour Haïti, le Secrétariat a noté que ce pays a déjà communiqué ses données de consommation de SAO de 2006 conformément à l'article 7 du Protocole de Montréal. Le Secrétariat a aussi noté que le niveau actuel de consommation de Haïti était inférieur à sa valeur de référence et également inférieur à l'objectif de réduction de 50 % en vertu du Protocole de Montréal. La consommation de 2006 demeure néanmoins bien au-dessus de la limite autorisée en vertu du Protocole de Montréal pour 2007, faisant que Haïti a besoin de réduire sa consommation actuelle de 50 % afin de respecter les limites de réduction de 2007.

38. Le Secrétariat a également noté que bien que Haïti ait déjà ratifié l'Amendement de Montréal, les dernières informations du Secrétariat de l'ozone, datant de février 2008, indiquent que le pays n'a toujours pas fait part de la mise en place d'un système d'autorisation conformément à l'article 4B du Protocole de Montréal. Dans la recherche de clarifications, le PNUD a informé le Secrétariat que le pays n'avait toujours pas de système d'autorisation mais qu'il serait mis en place en priorité pendant la préparation du PGEF.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

39. À la lumière de ce qui a été indiqué plus haut, le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver la demande de préparation de projet des plans d'élimination finale pour Haïti conformément au niveau de financement indiqué ci-dessus au tableau 1, à condition que le financement de la mise en œuvre intégrale du PGEF soit approuvé seulement après que le système d'autorisation a été mis en place.

Turkménistan : Préparation de projet du PGEF dans le secteur de l'entretien (15 000 \$US)

Description du projet

40. Au nom du gouvernement du Turkménistan, le PNUE a soumis à l'examen du Comité exécutif une demande de financement pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF). La demande a été présentée conformément à la décision 45/54 (sur les PGEF des pays à faible volume de consommation). Les activités de préparation de projet dans le pays seront réalisées conjointement avec l'ONUDI.

Observations du Secrétariat du Fonds

41. En discutant la demande de préparation de PGEF pour le Turkménistan, le Secrétariat a rappelé à la fois au PNUE et à l'ONUDI la décision 46/21, par laquelle le Comité exécutif a décidé de ne pas fournir d'assistance supplémentaire à ce pays autre que pour le renforcement des institutions. Les deux agences ont rappelé le besoin d'inclure cette demande lors de la présente réunion étant donné que le pays risque d'avoir des problèmes pour parvenir à l'élimination en 2010 du fait d'un financement insuffisant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour les activités d'élimination de CFC et ont demandé à ce que cela soit inclus dans cet amendement au programme de travail.

42. Lors de l'examen des demandes de préparation de PGEF pour le Turkménistan, le Secrétariat a noté que ce pays a déjà communiqué ses données de consommation de SAO de 2006 conformément à l'article 7 du Protocole de Montréal. Le Secrétariat a aussi noté que le niveau actuel de consommation du Turkménistan était inférieur à sa valeur de référence et également inférieur à l'objectif de réduction de 50 % en vertu du Protocole de Montréal. La consommation de 2006 demeure néanmoins bien au-dessus de la limite autorisée en vertu du Protocole de Montréal pour 2007 ; ce pays a donc besoin de réduire sa consommation actuelle de plus de 50 % afin de respecter les limites de réduction de 2007.

43. Le Secrétariat a aussi noté que le Turkménistan, bien que n'ayant pas encore ratifié l'Amendement de Montréal, dispose d'un système d'autorisation d'importations de SAO en place depuis 2001.

44. De plus, le Secrétariat a considéré le fait que le Turkménistan a reçu un financement d'un montant de 399 220 \$US du FEM pour l'élimination complète de sa consommation de SAO à l'époque où il était considéré comme un pays visé par l'article 2, ainsi qu'un financement du Fonds multilatéral pour le renforcement des institutions lorsqu'il a été reclassé comme pays visé par l'article 5. Il a également rappelé la décision 46/21 du Comité exécutif décrite plus haut, au paragraphe 41.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

45. Sur la base de ce qui précède, le Comité exécutif pourrait considérer la demande de préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination finale à la lumière de la décision 46/21.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Albanie : Prolongation du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I (année 1) : déc. 2001	47 460
Phase I (année 2) : nov. 2002	54 600
Phase I (année 3) : juil. 2005	54 600
Phase II : juil. 2006	109 200
Total	265 860
Montant demandé pour la prolongation (Phase III) (\$US) :	109 200
Montant recommandé pour approbation (Phase III) (\$US) :	109 200
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	109 200
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase III du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	mars 2003
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (2001) (tonnes PAO) :	70,4
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2006) (tonnes PAO) :	15,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	40,8
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	3,1
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Consommation la plus récente des substances réglementées (2006) (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I CFC	15,2
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,0
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	928 130
Montant décaissé (en date de février 2008) (\$US) :	361 410
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	55,1
SAO éliminées (en date de février 2008) (tonnes PAO) :	34,1

1. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Fonds approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	311 161
(b)	Renforcement des institutions :	265 860
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	351 109
	Total :	928 130

Rapport périodique

2. Dans le cadre de la Phase II (juillet 2006 à décembre 2007), l'Albanie a réalisé ce qui suit : réduction de la consommation de CFC au moyen d'une diminution des importations (descendues à 15,2 tonnes en 2006, et encore davantage réduites en 2007, passant à 6,2 tonnes), mise en place d'un système juridique et réglementaire plus complet portant sur le contrôle des SAO, récupération/ recyclage et formation menés à bien dans le secteur de réfrigération, activités de sensibilisation mises en œuvre et rapports exigés remis à temps. Une des réalisations essentielles de l'Albanie durant cette période est la création de l'Association des frigoristes d'Albanie qui fournit une assistance dans le cadre de l'entretien des équipements de réfrigération. Durant cette même période, un manuel destiné aux autorités générales des douanes a été préparé et approuvé.

Plan d'action

3. Dans le cadre de la Phase III (juillet 2008 à juin 2010), l'Unité nationale de l'ozone en Albanie prévoit les objectifs suivants : réaliser l'élimination des CFC et réduire les importations de SAO pour parvenir à 2,2 tonnes d'ici la fin de 2008 et zéro tonne en 2009 afin d'être conforme au système de quotas, continuer les activités se rapportant à la récupération et au recyclage et à l'utilisation de CFC dans le secteur de la réfrigération, améliorer la législation relative aux SAO pour y inclure les HCFC, poursuivre les campagnes de sensibilisation du public en diffusant des informations dans les écoles et les centres de formation, et coordonner les efforts d'ensemble pour parvenir à la conformité avec le Protocole de Montréal.

Gambie : Prolongation du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : mai 1996	47 686
Phase II : mars 2000	31 640
Phase III : déc. 2003	36 573
Phase IV : avr. 2006	60 000
Total	175 899
Montant demandé pour la prolongation (Phase V) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase V (US \$) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total du renforcement des institutions Phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable au renforcement des institutions Phase V, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	mai 1996
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO) :	23,0
Dernière consommation de SAO communiquée (2006) (tonnes PAO) :	1,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	23,8
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0

(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Consommation la plus récente des substances réglementées (2006) (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I CFC	1,0
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,1
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	829 799
Montant décaissé (en date de février 2008) (\$US) :	566 716
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	39,0
SAO éliminées (en date de février 2008) (tonnes PAO) :	18,7

4. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Fonds approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	177 251
(b)	Renforcement des institutions :	175 899
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	476 649
	Total :	829 799

Rapport périodique

5. La mise en œuvre du Protocole de Montréal a été satisfaisante en Gambie. Le Bureau national de l'ozone a achevé la phase IV du projet du renforcement des institutions qui a abouti à une réduction des importations de SAO et à la mise en œuvre de bonnes pratiques dans le secteur de la réfrigération. Les réglementations et la législation relatives aux SAO continuent à être mises en application et la mise en œuvre du projet se déroule avec succès. Le Bureau national de l'ozone a mis en œuvre ses activités de formation qui ont touché plus de 85 % des techniciens frigoristes. La Gambie a également mis en place un Réseau et Association du personnel de la réfrigération, qui est un partenaire important pour les activités de formation dans le domaine de la réfrigération dans le pays.

Plan d'action

6. L'UNO a pour objectif de maintenir la conformité avec le Protocole de Montréal en mettant en œuvre des projets en vertu du PGEF, en particulier le programme sectoriel des utilisateurs finaux portant sur l'adaptation des équipements. La majeure partie de la consommation de CFC se maintenant essentiellement dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, des activités plus ciblées de sensibilisation sont également prévues au sein des parties prenantes, des utilisateurs finaux et du grand public. L'utilisation de produits de remplacement des SAO sera intensivement encouragée à l'aide de campagnes d'information en faveur de l'élimination effective de ces substances. De plus, l'UNO surveillera et recueillera constamment des données sur la consommation de SAO et se chargera des rapports demandés et les communiquera. Un soutien supplémentaire sera fourni aux agents de contrôle des frontières afin de renforcer la bonne application des réglementations à tous les niveaux et un suivi rigoureux sera

exercé pour réaliser la ratification des Amendements de Montréal, Copenhague et Beijing.

Moldova : Prolongation du renforcement des institutions :

Résumé du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I juil. 1998	90 400
	Phase II : Mar. 2002	69 334
	Phase III : juil. 2004	69 334
	Phase IV : avr. 2006	69 334
	Total	298 402
Montant demandé pour la prolongation (Phase V) (\$US) :		69 334
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase V (US \$) :		69 334
Coût d'appui d'agence (\$US)		0
Coût total du renforcement des institutions Phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :		69 334
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable au renforcement des institutions Phase V, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :		s.o.
Date d'approbation du programme de pays :		juil. 1998
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1996), (tonnes PAO) :		51,5
Dernière consommation de SAO communiquée (2006) (tonnes PAO) :		12,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		73,3
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)		0,4
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		7,0
Consommation la plus récente des substances réglementées (2006) (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A Groupe I, CFC		12,0
(b) Annexe A Groupe II (Halons)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)		0,7
Montant approuvé pour les projets (\$US) :		1 326 814
Montant décaissé (en date de février 2008) (\$US) :		866 145
SAO à éliminer (tonnes PAO) :		84,2
SAO éliminées (en date de février 2008) (tonnes PAO) :		72,0

7. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Fonds approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	163 938
(b)	Renforcement des institutions :	298 402
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	864 474
	Total :	1 326 814

Rapport périodique

8. Dans le cadre de la Phase IV (juillet 2006 à juillet 2008) la Moldova a continué à améliorer la capacité du gouvernement national afin de constituer une plate-forme pour l'élimination des SAO, a mis en œuvre des actions nationales de sensibilisation afin de promouvoir la protection de l'ozone, a finalisé une législation nationale sur les SAO, a organisé la formation des formateurs dans le domaine de la réfrigération, a organisé une formation dans la surveillance et le contrôle des SAO, a coordonné l'implémentation d'un programme national pour la récupération et le recyclage des frigorigènes et a coordonné la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes (PGF). Le pays a également finalisé une législation complète établissant des systèmes d'autorisation pour les SAO. Les codes douaniers ont été adaptés conformément à cette nouvelle législation.

Plan d'action

9. Pour la Phase V (juillet 2008 à juillet 2010), le Bureau de l'ozone (situé au Ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles) envisage les objectifs suivants : poursuite de la promotion et de la coordination des actions d'élimination identifiées dans le programme de pays, mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF), implémentation et surveillance de la mise à jour du PGF, recueil et traitement des informations sur la consommation de SAO, intensification de la sensibilisation du grand public à la protection de la couche d'ozone, diffusion de nouvelles technologies portant sur des solutions de remplacement des SAO, et remise des rapports nécessaires.

Sierra Leone : Prolongation du renforcement des institutions :

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Coûts de démarrage : mars 2002	26 000
Phase I : déc. 2003	85 800
Phase II (année 1) : nov. 2005	48 445
Phase II (année 2) : mars 2007	48 445
Total	208 690
Montant demandé pour la prolongation (Phase III) (\$US) :	85 800
Montant recommandé pour approbation (Phase III) (\$US)	85 800
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	85 800
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase III du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	déc. 2003
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO) :	75,0
Dernière consommation de SAO communiquée (2006) (tonnes PAO) :	18,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	78,6
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	16,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	2,6
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0

(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	2,6
Consommation la plus récente des substances réglementées (2006) (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I CFC	18,2
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	1,4
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	863 001
Montant décaissé (en date de février 2008) (\$US) :	213 211
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	67,2
SAO éliminées (en date de février 2008) (tonnes PAO) :	-

10. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Fonds approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	-
(b)	Renforcement des institutions :	208 690
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	654 311
	Total :	863 001

Rapport périodique

11. Les activités réalisées dans le cadre du projet de renforcement des institutions pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal en Sierra Leone ont été satisfaisantes. Le Bureau national de l'ozone de la Sierra Leone a mené à bien la deuxième année de la phase II du projet de renforcement des institutions. Durant la période traitée dans le rapport, le Bureau national de l'ozone de la Sierra Leone a réussi à intensifier la sensibilisation aux problèmes liés à l'ozone, ce qui s'est traduit par une réduction des importations et de l'utilisation des SAO, en particulier dans le secteur de la climatisation et de la réfrigération qui représente plus de 80 % des utilisations de SAO en Sierra Leone. Le pays a également mis en œuvre des programmes de formation destinés aux agents des douanes sur l'identification des CFC, des systèmes de contrôle et de surveillance et une formation aux bonnes pratiques destinée aux ingénieurs et techniciens de la réfrigération et de la climatisation. L'Unité a été capable d'entretenir de bonnes relations de travail avec le PNUD – la Sierra Leone et les deux institutions œuvrent en ce moment à la ratification des données sur les SAO par le Parlement, l'honorable ministre et le directeur national conduisant ce processus. L'UNO fait maintenant partie du Département de la protection de l'environnement du ministère des Terres, de la Planification du territoire et de l'Environnement. Il existe également un Comité national de l'ozone mis en place par la réglementation nationale sur les substances appauvrissant la couche d'ozone qui est un organe consultatif chargé d'informer le ministre. Ce comité comprend un représentant de toutes les parties prenantes aux niveaux national et local.

Plan d'action

12. L'UNO vise au maintien de la conformité aux mesures de réglementation instituées par le Protocole de Montréal sur les SAO et à la réalisation de la poursuite des réductions au moyen d'activités telles que le développement et la mise en œuvre de plans d'élimination pour les halons, le CTC et le TCA ; des programmes de formation pour les parties prenantes des secteurs de la lutte contre l'incendie, y compris des architectes, sur les solutions de remplacement des halons et une coopération coercitive dans le domaine des contrôles douaniers des importations de SAO. De plus, elle continuera à organiser des ateliers de formation sur les bonnes pratiques concernant la réfrigération, à surveiller et recueillir de façon constante des données sur la consommation de SAO et à présenter les rapports demandés.

Turkménistan : Prolongation du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUÉ
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) : Phase I : juil. 2005	115 693
Montant demandé pour la prolongation (Phase II) (\$US) :	77 129
Montant recommandé pour approbation de la Phase II (\$US) :	77 129
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	77 129
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase II du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	*
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1991), (tonnes PAO) :	*
Dernière consommation de SAO communiquée (2006) (tonnes PAO) :	16,8
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	37,3
(b) Annexe A Groupe II (Halone) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	3,6
Consommation la plus récente des substances réglementées (2006) (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I, CFC	16,8
(b) Annexe A Groupe II (Halone)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	5,6
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	137 193
Montant décaissé (en date de février 2008) (\$US) :	80 554
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	s.o.
SAO éliminées (en date de février 2008) (tonnes PAO) :	s.o.

*À sa 46^e réunion, le Comité exécutif a décidé de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de pays/plan de gestion des frigorigènes pour le Turkménistan et du fait que le Turkménistan a reçu un financement de 399 220 \$US du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour l'élimination totale de sa consommation de SAO (décision 46/21 (b))

13. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Fonds approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	-
(b)	Renforcement des institutions :	115 693
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	21 500
	Total :	137 193

Rapport périodique

14. Durant la période allant de juillet 2005 à juillet 2008, le Turkménistan a entrepris les activités suivantes dans le cadre du renforcement des institutions : coordination des actions d'élimination identifiées dans le programme de pays, implémentation et mise en application des nouvelles réglementations sur les importations de SAO, notamment le bromure de méthyle, les halons, les solvants et les HCFC, organisation des formations en vue de la surveillance, mise en œuvre d'un plan de gestion des frigorigènes (PGF). Il a également aidé les décideurs sur les questions liées à l'ozone, diffusé des informations sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement de SAO au moyen d'activités de sensibilisation du public et d'échange d'informations avec d'autres Parties. Au cours de cette période, la consommation de CFC a été réduite de 30,7 %. Un inventaire initial des HCFC a également été entrepris. Chaque année, tous les importateurs de SAO sont enregistrés. Des ateliers ont été organisés sur la réparation des équipements de réfrigération. Un programme d'éducation et de sensibilisation sur les problèmes d'environnement spécifiquement destiné au public et au secteur a été mis au point. Une brochure intitulée « Luttons contre le commerce illicite des SAO » a également été diffusée.

Plan d'action

15. Pour la Phase II (2008 à 2010), l'Unité nationale de l'ozone du Turkménistan envisage les objectifs suivants : réaliser la réduction progressive des importations de CFC et de SAO au moyen d'une application rigoureuse de la loi sur les importations de SAO, mettre en œuvre les projets sur le bromure de méthyle et les halons afin de développer une stratégie nationale d'élimination accélérée des SAO, prendre des mesures prenant en main le commerce illicite et la contrebande de SAO, former des techniciens frigoristes, établir un système juridique et réglementaire du contrôle des SAO, améliorer la sensibilisation du public, remettre les rapports/données au Secrétariat de l'ozone et au Fonds multilatéral.

Vanuatu : Prolongation du renforcement des institutions :

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : mars 2002	20 250
Montant demandé pour la prolongation (Phase II) (\$US) :	13 500

Montant recommandé pour approbation de la Phase II, année 1 (\$US) :	6 750
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase II, année 1, du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	6 750
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la phase II, année 1, du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO)	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	mars. 2002
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1999) (tonnes PAO) :	0,4
Dernière consommation de SAO communiquée (2005) (tonnes PAO) :	0,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	0,0
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,2
Consommation la plus récente des substances réglementées (2005) (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I CFC	0,0
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,0
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	73 360
Montant décaissé (en date de février 2008) (\$US) :	44 893
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	-
SAO éliminées (en date de février 2008) (tonnes PAO) :	-

16. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Fonds approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	-
(b)	Renforcement des institutions :	20 250
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	53 110
	Total :	73 360

Rapport périodique

17. Dans le cadre de la Phase I (janvier 2002 à janvier 2005), Vanuatu a réalisé ce qui suit : mise en œuvre des activités conformément à la Stratégie régionale des PIP, élimination complète accélérée de la consommation de tous les CFC fin 2005, assurant l'élimination complète de toutes les SAO à l'exception des HCFC et du bromure de méthyle, mise en place d'un Centre national de la conformité, examen de la législation existante sur les réglementations nationales relatives au contrôle de la consommation des SAO, coordination et mise en œuvre de programmes de formation destinés aux techniciens frigoristes et aux agents des douanes, stimulation de la sensibilisation à la protection de la couche d'ozone. En dépit de la lente élaboration des réglementations de contrôle des SAO, les questions se rapportant à ces dernières ont fait l'objet d'une nouvelle affectation pour être confiées à du personnel qualifié et des discussions ont été menées en vue d'amendements à la loi relative à la gestion et à la conservation de

l'environnement. Vanuatu a soumis les données pour la période 2003-2005 au Secrétariat de l'ozone ainsi que le rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de pays au Secrétariat du Fonds.

Plan d'action

18. Pour la période allant de janvier 2008 à janvier 2009, correspondant à la Phase II, Vanuatu projette les activités suivantes : établissement et mise en œuvre des réglementations sur les SAO, implémentation du contrôle et de la surveillance des importations et exportations de SAO, formation destinée aux agents des douanes et aux techniciens frigoristes et stimulation de la sensibilisation du public. Des avantages fiscaux destinés à encourager l'usage des produits de substitution et des technologies de remplacement seront également pris en considération.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROLONGATIONS DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉES À LA 54^E RÉUNION

Albanie

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait la demande portant sur la Phase III de la prolongation du projet de renforcement des institutions pour l'Albanie et note avec satisfaction que les données relatives à l'article 7 communiquées pour 2006 par l'Albanie au Secrétariat de l'ozone montrent que cette Partie était déjà en conformité avec les objectifs de réduction de CFC pour 2007 en vertu du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif reconnaît qu'un travail intensif est nécessaire de la part des différentes parties prenantes au niveau de la promotion et de la coordination des actions identifiées pour l'élimination des SAO en accord avec la Stratégie nationale pour l'élimination de l'utilisation de ces substances. Le Comité exécutif note également que l'Albanie s'est engagée, au moyen de l'achèvement des projets d'élimination de SAO mis en œuvre dans différents secteurs, à réaliser l'élimination totale des SAO aux échéances fixées. Le Comité exécutif espère que, grâce aux activités planifiées pour la prochaine phase, l'Albanie continuera ses activités d'élimination des SAO et parviendra à l'élimination complète des CFC en 2010.

Gambie

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prolongation du projet de renforcement des institutions pour la Gambie et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant que sa consommation de CFC pour 2006 est de 15 % inférieure à la valeur de référence. Le Comité exécutif espère donc, qu'au cours des deux prochaines années, la Gambie poursuivra avec grand succès la mise en œuvre de son programme de pays et des activités qui s'y rapportent afin de parvenir à l'élimination complète de sa consommation de SAO en avance sur les échéances d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère également que la Gambie ratifiera très prochainement les Amendements de Montréal, Copenhague et Beijing au Protocole.

Moldova

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait la demande portant sur la Phase V de la prolongation du projet de renforcement des institutions pour la Moldova et note avec satisfaction que les données relatives à l'article 7 communiquées pour 2006 par la Moldova au Secrétariat de l'ozone montrent des progrès dans la réduction de CFC et des résultats proches des objectifs de réduction de 2007 en vertu du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif reconnaît qu'un travail satisfaisant est réalisé au niveau de la promotion et de la coordination des actions identifiées pour l'élimination des SAO en Moldova et que la mise en œuvre des activités se déroule avec succès, attestant l'engagement de la Moldova à réaliser l'élimination totale des SAO en 2010. Le Comité exécutif espère que la Moldova poursuivra ces activités avec la même ferveur et la même détermination et lui souhaite beaucoup de succès pour les deux dernières années avant l'élimination totale des CFC.

Sierra Leone

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prolongation du projet de renforcement des institutions pour la Sierra Leone et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant que sa consommation de CFC pour 2006 est inférieure à la réduction de 50 % requise. Le Comité exécutif note que le pays a toujours besoin de démarrer des actions importantes, concernant en particulier la mise en œuvre intégrale de son système d'autorisation de SAO afin de soutenir les activités d'élimination. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, la Sierra Leone poursuivra avec grand succès la mise en œuvre de son programme de pays et des activités qui s'y rapportent afin de parvenir à l'élimination complète des CFC en 2010.

Turkménistan

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait la demande portant sur la Phase II de la prolongation du projet de renforcement des institutions pour le Turkménistan et note avec satisfaction que les données relatives à l'article 7 communiquées pour 2006 par le Turkménistan au Secrétariat de l'ozone montrent que ce pays a réalisé l'objectif de réduction de 50 % en vertu du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif reconnaît qu'il y a un important travail à faire concernant les activités qui permettront au Turkménistan de réaliser l'objectif de réduction de 85 % pour les CFC en 2007 et espère que le Turkménistan poursuivra avec grand succès ses efforts d'élimination de SAO.

Vanuatu

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagnait la demande portant sur la Phase II de la prolongation du projet de renforcement des institutions pour Vanuatu et note avec satisfaction que les données relatives à l'article 7 communiquées pour 2006 par Vanuatu au Secrétariat de l'ozone montrent une consommation de niveau zéro pour les CFC en 2005. Le Comité exécutif reconnaît qu'en dépit du bon travail réalisé pour promouvoir et identifier les activités assurant la durabilité de cette consommation, le pays a besoin de renforcer son système d'autorisation afin de soutenir ces initiatives. Le Comité exécutif encourage également Vanuatu à nommer sans plus attendre un administrateur des SAO dans le pays afin d'avoir une personne responsable qui assurera que les activités d'élimination définies dans le cadre de la stratégie de la région des pays insulaires du Pacifique (PIP) sont mises en œuvre et communiquera le plus rapidement possible les données 2006 relatives à l'article 7 et à la mise en œuvre du programme de pays. Il est souhaité que le pays poursuive dans le futur sa tendance à la consommation de niveau zéro de CFC.



**AMENDMENT TO
UNEP'S WORK PROGRAMME
2008**

**Presented to the
54th Meeting of the Executive Committee
of the Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol**

6 March 2008

United Nations Environment Programme

A. INTRODUCTION

1. UNEP's Work Programme 2008 was approved at the 53rd Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol.

2. This document, as submitted for consideration to the 54th meeting of the Executive Committee represents an Amendment to that Work Programme.

B. SUMMARY OF THE WORK PROGRAMME AMENDMENT FOR 2008

3. Consistent with the Business Plan 2008-2010, this Amendment comprises funding requests for

- Implementation of Terminal Phase-out Management Plans (TPMPs) in 8 countries;
- Annual tranches of approved TPMPs and National Phase-out Plans in 3 countries;
- TPMP Preparation for 4 countries,
- New Institutional Strengthening projects for 2 countries;
- Renewal of support for the implementation of Institutional Strengthening projects in 6 countries;
- Preparation of national HCFC Phase-out Management Plans in 41 countries.

4. UNEP will be involved in the following projects but without direct funding implications to be considered at the 54th ExCom. Therefore these projects do not appear in the table 1:

- Mongolia TPMP annual tranche with components to be implemented by UNEP will be submitted to the Executive Committee by Japan as Bilateral Agency.
- Turkmenistan CP Update has been proposed as information document for 54th ExCom Meeting.
- Fiji TPMP tranche
- Afghanistan TPMP tranche

5. Details of the Work Programme Amendment and the total funding requested are presented in Table 1.

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
TERMINAL PHASE-OUT MANAGEMENT PLANS				
Cape Verde	Terminal phase-out management plan (First tranche)	70,000	9,100	79,100
Congo Brazzaville	Terminal phase-out management plan (First tranche)	68,000	8,840	76,840
Côte d'Ivoire	Terminal phase-out management plan (First tranche)	173,000	22,490	195,490
Eritrea	Terminal phase-out management plan (First tranche)	100,000	13,000	113,000
Niger	Terminal phase-out management plan (First tranche)	81,000	10,530	91,530
Sao Tome	Terminal phase-out management plan (First tranche)	54,000	7,020	61,020
Tanzania	Terminal phase-out management plan (First tranche)	131,000	17,030	148,030
Togo	Terminal phase-out management plan (First tranche)	90,000	11,700	101,700
<i>Sub-total for new TPMPs</i>		<i>767,000</i>	<i>99,710</i>	<i>866,710</i>
Barbados	TPMP preparation	15,000	1,950	16,950
Brunei Darussalam	TPMP preparation	15,000	1,950	16,950

Haiti	TPMP preparation	15,000	1,950	16,950
Turkmenistan	TPMP preparation	15,000	1,950	16,950
<i>Sub-total for TPMP preparation</i>		<i>60,000</i>	<i>7,800</i>	<i>67,800</i>
SECOND TRANCHES FOR APPROVED TPMPs				
Burkina Faso	Terminal phase-out management plan (Second tranche)	79,100	10,283	89,383
Korea DPR	Terminal phase-out management plan (Fourth tranche)	20,000	2,600	22,600
<i>Sub-total for annual tranches of approved TPMPs</i>		<i>99,100</i>	<i>12,883</i>	<i>111,983</i>
TRANCHES FOR APPROVED NPPs				
India	NCCOPP (5 th tranche)	85,000	11,050	96,050
<i>Sub-total for annual tranches of approved NPPs</i>		<i>85,000</i>	<i>11,050</i>	<i>96,050</i>
INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECT RENEWALS				
Albania	Renewal of institutional strengthening project (Phase 3)	109,200	NA	109,200
Gambia	Renewal of institutional strengthening project (Phase 5)	60,000	NA	60,000
Moldova	Renewal of institutional strengthening project (Phase 5)	69,334	NA	69,334
Sierra Leone	Renewal of institutional strengthening project (Phase 3)	85,800	NA	85,800
Turkmenistan	Renewal of institutional strengthening project (Phase 2)	77,129	NA	77,129
Vanuatu	Renewal of institutional strengthening project (Phase 2)	13,500	NA	13,500
<i>Sub-total for Institutional Strengthening Project renewals</i>		<i>414,963</i>	<i>N.A.</i>	<i>414,963</i>
INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECTS				
Iraq	IS Start up	60,000	NA	60,000
Eritrea	Institutional Strengthening project included in Eritrea CP (Phase 1)	80,000	NA	80,000
<i>Sub-total for Institutional Strengthening Projects</i>		<i>140,000</i>	<i>N.A.</i>	<i>140,000</i>
HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLANS				
Afghanistan	HCFC Phase-out management plan preparation	100,000	13,000	113,000
Antigua and Barbuda	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Bahrain	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Barbados	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Belize	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400

Bhutan	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Brunei Darussalam	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Burkina Faso	HCFC Phase-out management plan preparation	100,000	13,000	113,000
Cambodia	HCFC Phase-out management plan preparation	100,000	13,000	113,000
China	HCFC Phase-out management plan preparation	300,000	39,000	339,000
Comoros	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Djibouti	HCFC Phase-out management plan preparation	100,000	13,000	113,000
Dominica	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
DR Congo	HCFC Phase-out management plan preparation	100,000	13,000	113,000
Gabon	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Grenada	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Guyana	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Honduras	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
India	HCFC Phase-out management plan preparation	300,000	39,000	339,000
Kenya	HCFC Phase-out management plan preparation	100,000	13,000	113,000
Kuwait	HCFC Phase-out management plan preparation	100,000	13,000	113,000
Lao	HCFC Phase-out management plan preparation	100,000	13,000	113,000
Lesotho	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Liberia	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400

Madagascar	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Malawi	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Maldives	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Mali	HCFC Phase-out management plan preparation	150,000	19,500	169,500
Mauritius	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Mongolia	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Namibia	HCFC Phase-out management plan preparation	100,000	13,000	113,000
Nepal	HCFC Phase-out management plan preparation	100,000	13,000	113,000
Paraguay	HCFC Phase-out management plan preparation	100,000	13,000	113,000
Qatar	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Saint Kitts and Nevis	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Saint Lucia	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Sri Lanka	HCFC Phase-out management plan preparation	150,000	19,500	169,500
Suriname	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Togo	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Uganda	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
Zambia	HCFC Phase-out management plan preparation	80,000	10,400	90,400
<i>Sub-total for HCFC Phase-out management plans</i>		<i>4,080,000</i>	<i>530,400</i>	<i>4,610,400</i>
GRAND TOTAL		5,646,063	661,843	6,307,906

 Table 1. New funding requests to be considered at the 54th meeting of the Executive Committee

C. PROJECT CONCEPTS for items to be submitted by UNEP

1 Title:	<i>Implementation of the terminal phase-out management plan in Cape Verde</i>	
Background:	<p>The Republic of Cape Verde adhered to the Vienna Convention, the Montreal Protocol, the London, the Copenhagen, and Montreal Amendments in July 2001. The Country Programme was approved in March 2003. The Refrigerant Management Plan was approved in 1997 and has been successfully implemented with the assistance of UNEP and UNDP. IS Phases I has been completed, Phase II is still ongoing.</p> <p>The projects proposed in the TPMP are based on the results of the data collection and consultations involving Cape Verde's National Ozone Unit (NOU), refrigeration technicians, enforcement officers, end-users and CFC distributors as well as an analysis of the completed projects.</p> <p>UNEP will be the implementing agency.</p> <p>This project has been included in UNEP's Business Plan for 2008-2010.</p>	
Objectives:	The overall objective is to achieve zero CFC consumption by phasing out the remaining 15 % by 2010.	
Activities:	<p>The following activities are planned under the TPMP component:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Training complement for customs officers; - Training and/or complement for refrigeration technicians on alternatives including hydrocarbons (HCs), demonstration material for HCs and tooling, - Monitoring and reporting assistance for implementation and enforcement 	
Description:	<ul style="list-style-type: none"> - Additional customs training: to train about 110 customs officers - Additional technicians training: to train about 60 technicians on alternatives including HC, demonstration material for HC and tooling, - Reporting and monitoring: this project will fund the monitoring activities of the NOU 	
Time Frame:	TPMP: 36 months (2008 - 2010)	
Cost:	Requested amount (Excluding project support costs)	<p>First tranche: US\$ 70,000</p> <p>Second tranche: US\$ 30,000</p> <p>Total: US\$: 100,000</p>

2 Title:	<i>Implementation of the terminal phase-out management plan in Congo Brazzaville</i>	
-----------------	---	--

Background:	<p>The Republic of Congo adhered to the Vienna Convention, the Montreal Protocol and the London Amendment in November 1994; then to the Montreal, the Copenhagen and the Beijing Amendments in 2001. The Government was proposing a ban on import of ODS based equipment and reducing the uses of ODS according to the phase-out schedule.</p> <p>The Terminal Phase-out Management Plan (TPMP) for CFCs in Congo is built upon the progress made to date to reduce CFC consumption in order to ensure complete phase-out by 2010, at the latest.</p> <p>The project includes the following components: (1) Training complement for customs officers; (2) Training and/or complement for refrigeration technicians on alternatives including HCs, demonstration material for HCs and tooling (3) Technical assistance</p>	
--------------------	---	--

Activities: The project includes the following components: (1) Training for refrigeration technicians on good practices related to alternatives and starter tool kits (2) Training complement for customs officers and identifiers; (3) Strengthening of a centre of excellence and an incentives program for retrofit and conversion; (4) Monitoring and reporting.

Description:

- Training for refrigeration technicians on good practices related to alternatives and starter tool kits: to train about 2000 refrigeration technicians and engineers in good practices in refrigeration and techniques of retrofitting to non-ODS refrigerants.
- Training complement for customs officers and identifiers: it will target 750 officers both (customs and commerce) and enable customs officers and other enforcement officers to follow-up the import/export license delivery and identify the ODS and ODS based equipment;
- Strengthening of a centre of excellence and incentives programme for retrofit and conversion: The purpose of the project is to provide the country with the opportunity to develop excellence centres facilitating access to alternative technologies, parts and tools; for training of future generations of technicians; and to provide them with the most up to date information on current best practices and alternatives and demonstration equipment on which to practice. - Monitoring and reporting: This project will fund the monitoring activities of the NOU.

Time Frame: TPMP: 36 months (2008 - 2010)

Cost: Requested amount (Excluding project support costs) First tranche: US\$ 173,000
Second tranche: US\$ 109,000
Total: US\$: 282,000

4 Title: *Implementation of the National Phase Out Plan (NPP) in Eritrea*

Background: Eritrea acceded to the Vienna Convention and the Montreal Protocol in March 2005. It subsequently acceded to the London, Copenhagen, Montreal and Beijing Amendments in July 2005. The country is classified as an Article 5 country.

The projects proposed in the NPP are based on the results of the data collection and consultations involving Eritrea's National Ozone Unit, refrigeration technicians, enforcement officers, end-users and CFC distributors.

UNEP and UNIDO will be the implementing agencies.

This project has been included in UNEP's Business Plan for 2008-2010.

Objectives: The NPP goals are:

- To enable Eritrea to meet its obligations under the Montreal Protocol for the phase-out of 15% of CFCs and achieve zero CFC consumption by 2010
- To ensure timely, sustainable and cost-effective CFC phase-out.

Activities: The following activities are planned under the UNEP's component:

- Strengthening the enforcement and compliance framework through training , review of training curricula and strengthening of training schools
- Establishment of an association of refrigeration technicians
- Training of technicians and strengthening of training schools
- Monitoring, evaluation and reporting mechanism

Description: Strengthening the enforcement and compliance: to train about 200 customs officers in the monitoring and control of trade in ODS, provision of refrigerant identifiers, review of training curricula, and strengthening training schools.
 Establishment of the refrigerant association: to establish and register this association, develop a code of good practices, provide guidance to the government, establish linkages with external bodies.
 Training of technicians: to train about 200 technicians
 Monitoring and reporting: to manage the implementation of the CP/NPP, to provide periodic reports on all sub projects.

Time Frame: TPMP: 36 months (2008 - 2010)

Cost: Requested amount (Excluding project support costs) First tranche: US\$ 100,000
 Second tranche: US\$ 137,000

5 Title: *Implementation of the terminal phase-out management plan in Niger*

Background: In accordance with the Montreal Protocol and its amendments ratified by Niger, the country must control its CFC consumption and completely eliminate the use of cooling products such as R12 and R502, as well as halons by 1st January 2010.

The Terminal Phase-out Management Plan (TPMP) for CFCs in Niger is based on the progress made to date to reduce CFC consumption in order to ensure complete phase-out by 2010, at the latest. The project includes the following components: (1) Refrigeration training programme (including basic equipment for training needs) (UNEP/UNIDO); (2) Customs training (including review of curricula and identifiers) (UNEP) (3) Technical assistance program for recovery and retrofitting of refrigeration and AC equipment (UNIDO); (4) and Monitoring and reporting (UNEP). All these components will be implemented by UNEP and UNIDO, in cooperation with the Bureau Ozone Niger (the NOU) to ensure the final phase-out of CFCs and sustain the achievements of the Refrigeration Management Plan (RMP), Refrigeration Management Plan Update (RMPU) and TPMP. The TPMP will be implemented into two phases, with funding for the second phase being requested at submission of a report on the implementation of the first phase. The attached project agreement includes milestones and expresses the commitment of Niger to meet all the phase-out targets applicable to the ODS concerned by 2010 deadline, without further assistance from the Multilateral Fund.

The TPMP will be implemented jointly by UNEP and UNDP. This project has been included in UNEP's 2008-2010 Business Plan

Objectives: The main objective of the TPMP is to arrive at zero consumption of CFCs at the end of 2009.

Activities: The following activities are planned under the UNEP's component:

- additional training of refrigeration technicians
- additional training of customs officers
- technical assistance for retrofit programme
- Reporting and monitoring.

Description: Training for refrigeration technicians: the project will strengthen the capacity of refrigeration technicians by improving their skills in retrofitting existing ODS equipment to hydrocarbon technology.
 Training for customs officers: the plan is to train about 250 customs and law enforcement officers on ozone issues and regulations for the control of ODS.
 Technical assistance programme: The project foresees reduction in the number of domestic

(Sao Tome, capital). This center is to be located at the technical training school and will be used for training of future generations of technicians; to provide refresher courses to previously trained technicians; and to equip them with the most up to date information on current best practices and alternatives, including hydrocarbon, and demonstration equipment on which to practice. As well tooling, parts and alternative refrigerants will be made available under an incentives scheme and access to these alternative refrigerants will be facilitated in order to initiate or reinforce a demand cycle. Reinforcing the newly developed infrastructure for recovery and recycling will also provide technicians with the opportunity to dispose of, store and recycle ODS as per requirements of the law.

- Monitoring and reporting: The TPMP monitoring program will ensure the effectiveness of all the projects proposed within the TPMP through constant monitoring of the performance of individual projects. This project will contribute to the country meeting its phase out schedule by ensuring that the projects are executed on time and the impacts are realized.

Time Frame: TPMP: 36 months (2008 - 2010)

Cost: Requested amount (Excluding project support costs) First tranche: US\$ 54,000
Second tranche: US\$ 21,000
Total: US\$: 75,000

7 Title: *Implementation of the terminal phase-out management plan in Tanzania*

Background: Tanzania ratified the Vienna Convention and the Montreal Protocol as well as the London Amendment in 1993. Tanzania ratified the Copenhagen, Montreal and Beijing Amendments in 2002. The Country Programme was approved in October 1996. The Refrigerant Management Plan was approved in 1997 and has been successfully implemented with the assistance of GTZ Proklima. IS Phases I and II have been completed, Phase III is still ongoing.

The TPMP in Tanzania utilizes a combination of regulatory measures, capacity building, investment and awareness raising measures to assist Tanzania to meet its obligation for the phase-out of ODS. Tanzania has been in compliance with the freeze of ODS consumption and its 50 % reduction as stipulated in the Protocol. The TPMP will be implemented in two phases with funding for the second phase being requested after submission of the progress and financial report for the first phase. The TPMP will include components like training for customs officers and service technicians, incentive programmes for end-users, awareness raising campaigns, retrofit, recovery and recycling programmes. UNEP and UNDP will be the implementing agencies.

This project has been included in UNEP's 2008-2010 Business Plan

Objectives: The overall objective is to achieve zero CFC consumption by phasing out the remaining 15 % by 2010.

Activities: The following activities are planned under the UNEP's component:

- Assistance for implementation and enforcement of newly approved ODS regulations
- Additional training of customs officers
- Additional training of refrigerant technicians
- Reporting and monitoring

Description: ODS regulations: to fully enforce ODS regulations
Additional customs training: to train about 300 customs officers

Additional technicians training: to train about 300 technicians
 Reporting and monitoring: this project will fund the monitoring activities of the NOU

Time Frame: TPMP: 36 months (2008 - 2010)

Cost: Requested amount (Excluding project support costs) First tranche: **US\$ 131,000**
 Second tranche: US\$ 123,000
 Total: US\$: 254,000

8 Title: *Implementation of the terminal phase-out management plan in Togo*

Background: In accordance with the Montreal Protocol and its amendments ratified by Togo, the country must control its CFC consumption and completely eliminate the use of cooling products such as R12 and R502, as well as halons by 1st January 2010. The Government adopted the national environment policy in December 1998 which serves as a guideline for the promotion of sustainable management of the environment and the country's natural resources.

The Terminal Phase-out Management Plan (TPMP) of Togo builds upon the progress made to date to reduce CFC consumption in order to ensure complete phase-out by 2010. The project includes the following components: (1) refrigeration training including basic equipment for training needs; (2) customs training including review of curricula and identifiers; (3) technical assistance programme for recovery and retrofitting of refrigeration and AC equipment; (4) monitoring and reporting.

The TPMP will be implemented jointly by UNEP and UNDP. This project has been included in UNEP's 2008-2010 Business Plan .

Objectives: The main objective of the TPMP is to arrive at zero consumption of CFCs at the end of 2009.

Activities: The following activities are planned under the UNEP's component:

- additional training of refrigeration technicians
- additional training of customs officers
- technical assistance for retrofit Programme
- reporting and monitoring.

Description: Training for refrigeration technicians: the project will strengthen the capacity of refrigeration technicians by improving their skills in retrofitting existing ODS equipment to hydrocarbon technology.

Training for customs officers: the plan is to train about 250 customs and law enforcement officers on ozone issues and regulations for the control of ODS.

Recovery and retrofitting: the project foresees reduction in the number of domestic refrigeration and MAC units and recovery and re-use of CFC-12.

Reporting and monitoring: to ensure effective monitoring of all planned activities under the TPMP.

The TPMP will be implemented in two phases; with funding for the second phase being requested at submission of the Implementation Report on the first phase.

Time Frame: TPMP: 36 months (2008 - 2010)

Cost: Requested amount (Excluding project support costs) First tranche **US\$ 90,000**
 Second tranche: US\$ 70,000
 Total: US\$: 160,000

9 Title:	<i>Implementation of the terminal phase-out management plan in Burkina Faso: (second tranche)</i>	
<i>Background</i>	This is a request for a 2 nd tranche of Burkina Faso terminal phase-out plan to be implemented jointly by UNEP and Canada.	
	The item has been included in the UNEP's Business Plan 2008-2010	
<i>Objectives:</i>	The main objectives of the UNEP's non-investment component are to (1) enhance the ability of technicians to control and eventually eliminate the use of CFCs in the servicing of refrigeration and air conditioning equipment and (2) train the remaining Customs Officers and other stakeholders in the enforcement of the Montreal Protocol Regulations and to prevent illegal trade; (3) ensure the effectiveness of all projects within the TPMP through periodic monitoring, assessment and reporting of project results over the life of their implementation.	
<i>Activities</i>	The following activities are planned under the UNEP's component in 2008: <ul style="list-style-type: none"> - Establishment of a monitoring and evaluation mechanism; - Training of additional Refrigeration Technicians in good practices and retrofitting of refrigeration equipment; - Training of Customs Officers and other enforcement personnel in the Monitoring and Control of Trade in Ozone Depleting Substances and related technologies; 	
<i>Description:</i>	See the project proposal submitted separately	
<i>Time Frame:</i>	TPMP: 36 months (2007 - 2009) 2008 tranche: 24 months (April 2008 to December 2009)	
<i>Cost:</i>	2008 tranche, excluding PSC	US\$ 79,100

10 Title:	<i>Implementation of the national phase-out plan (NPP) in DPR Korea- fourth tranche.</i>	
<i>Background:</i>	The NPP of DPR Korea was approved at the 47 th Meeting of the Executive Committee. The following progress was made during the previous year: <ul style="list-style-type: none"> - Implementation of planned activities in RAC sector. - Implementation of national customs and policy training activities. - Verification of NPP activities for achievement of targets. - Data reporting: the country has reported data for 2006 to both Ozone Secretariat and the Multilateral Fund Secretariat. <p>With all these actions carried out, the implementation of the NPP is progressing efficiently. For the year 2008, funding request aggregating to USD 20,000 for implementation of NPP is included in UNEP's 2008 business plan.</p>	
<i>Objectives:</i>	The NPP implementation will allow DPR Korea to sustain ODS phase-out momentum and achieve total ODS phase-out by 1 January 2010.	
<i>Activities:</i>	The following activities are planned under the UNEP's component: <ul style="list-style-type: none"> - Continued enforcement of the national regulations to control and monitor import and export of ODS. - Implementation of training and other activities in RAC sector and customs officers. - Implementation of monitoring and reporting of ODS imports including verification 	

under NPP.

These activities will be implemented in close cooperation with GTZ.

Time Frame: TPMP: 2008 (fourth tranche)

Cost: Requested amount (Excluding project support costs) 20,000

11 Title: *Preparation of a terminal phase-out management plan (TPMP) in Barbados*

Background: UNEP received an official request from the Government of Barbados to assist in preparing a TPMP and implement its non-investment part.
The TPMP will be prepared and implemented in cooperation with UNDP.
The activity is included in the UNEP Business Plan 2008-2010 for submission in 2008.

Objectives: To develop a terminal phase-out management plan for Barbados, avoiding duplication of previously funded activities.

Activities: Establishment of SSA/ MOU mission
Drafting proposals
Monitoring
Submission of TPMPs

Time Frame: 6 months (April – October 2008)

Cost: Requested amount (Excluding project support costs) USD 15,000

12 Title: *Preparation of a terminal phase-out management plan (TPMP) in Haiti*

Background: UNEP received an official request from the Government of Haiti to assist in preparing a TPMP and implement its non-investment part.
The TPMP will be prepared and implemented in cooperation with UNDP.
The activity is included in the UNEP Business Plan 2008-2010 for submission in 2008.

Objectives: To develop a terminal phase-out management plan for Haiti.

Activities: Establishment of SSA/ MOU mission
Drafting proposals
Monitoring
Submission of TPMPs

Time Frame: 6 months (April – October 2008)

Cost: Requested amount (Excluding project support costs) USD 15,000

13 Title: *Preparation of a terminal phase-out management plan (TPMP) in Brunei Darussalam*

Background: UNEP received an official request from the Government of Brunei Darussalam to assist in preparing a TPMP and implement its non-investment part.
The TPMP will be prepared and implemented in cooperation with UNDP.
The activity is included in the UNEP Business Plan 2008-2010 for submission in 2008.

Objectives: To develop a terminal phase-out management plan for Brunei Darussalam.

Activities: Establishment of SSA/ MOU

mission
 Drafting proposals
 Monitoring
 Submission of TPMPs

Time Frame: 6 months (April – October 2008)

Cost: Requested amount (Excluding project support costs) USD 15,000

14 Title: *Preparation of a terminal phase-out management plan (TPMP) in Turkmenistan*

Background: UNEP received an official request from the Government of Turkmenistan to assist in preparing a TPMP and implement its non-investment part. Since ExCom decision 46/21 deciding “Not to provide assistance from the Multilateral Fund in the future for ODS phase-out activities in Turkmenistan other than for institutional strengthening.” The situation of this country and of the other countries in the region has changed in a manner (additional assistance approved by GEF for the non A5 countries of the region; additional assistance approved by ExCom for MBr phase out, risk of non compliance of Turkmenistan, etc.) that would justify consideration of additional assistance for Turkmenistan.
 The TPMP will be prepared and implemented in cooperation with UNIDO.
 The activity is included in the UNEP Business Plan 2008-2010 for submission in 2008.

Objectives: To develop a terminal phase-out management plan for Turkmenistan, avoiding duplication of previously GEF funded activities.

Activities: Establishment of SSA/ MOU
 mission
 Drafting proposals
 Monitoring
 Submission of TPMPs

Time Frame: 6 months (April – October 2008)

Cost: Requested amount (Excluding project support costs) USD 15,000

15 Title: *Requests for renewal of institutional strengthening projects for Albania, Gambia, Moldova, Sierra Leone, Turkmenistan, and Vanuatu*

Background: Renewals of institutional strengthening projects (ISP) for the above-listed six countries are being requested in line with relevant decisions and guidelines of the Executive Committee.
 These projects have been included in the UNEP 2008-2010 Business Plan.

Objectives: To assist the Governments of these Article 5 countries in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.

Description: Individual documents for these projects – the terminal reports and the action plans - have been submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.

Time Frame: 24 months

Per country cost: Total requested amount US\$ 414,963

Albania	III	US\$ 109,200
Gambia	V	US\$ 60,000
Moldova	V	US\$ 69,334
Sierra Leone	III	US\$ 85,800
Turkmenistan	II	US\$ 77,129
Vanuatu	II	US\$ 13,500

16 Title: *Iraq: Start up Institutional Strengthening, Establishment of Ozone Unit*

Background: During the Session held on 12/8/2007, The Presidency Council decided to promulgate a law on joining the Republic Of Iraq to Vienna Convention and Montreal Protocol for Protecting the Ozone Layer. Discussions on ratification process between the Iraq Ministry of Environment and the Ozone Secretariat are ongoing. The country has requested UNEP to include a project for preparation of a Country Programme and a National Phase-out Plan as well as a start-up Institutional Strengthening project to get immediate assistance for establishing a National Ozone Unit.

Objectives: The main objective of the Start up is to establish and strengthen national capacity.

Activities: During the Start up, the Ozone Unit once established will have the following activities set out:

- Establish, lead and coordinate activities
- Contribute to the progress and finalization of the ratification process
- Prepare rules and regulations including a licensing system and quota system
- Develop a monitoring system for ODS imports

Time Frame: April - July 2008

Cost: USD 60,000

17 Title: *Implementation of the Country Programme (CP) and Institutional strengthening (IS) in Eritrea*

Background: Eritrea acceded to the Vienna Convention and the Montreal Protocol in March 2005. It subsequently acceded to the London, Copenhagen, Montreal and Beijing Amendments in July 2005. The country is classified as an Article 5 country.

At the 47th Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Protection of the Ozone Layer, an amount of US\$ US\$ 40,000.00 was approved for The Government of the State of Eritrea to cover One Year of the Institutional Strengthening activities (January – December 2006).

A National Ozone Unit has since been established within the Department of Environment under the Ministry of Land, Water and Environment to co-ordinate all the activities related to the phase-out of ODS in Eritrea. Other noteworthy efforts made to date, include the following:

- a) Awareness creation for importers and users of ODS as well as industry on the Montreal Protocol,
- b) Establishment of a reliable ODS data collection system,
- c) Report on Eritrea's 2005 and 2006 ODS import / consumption finalized
- d) Preparation of the country's CP and TPMP.

This project has been included in UNEP's Business Plan for 2008-2010.

Objectives: To preserve the gains achieved during the one year of operation of the INS project.

Activities: To assist the Government of this Article 5 country in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.

Description:

Time Frame: 24 months (April 2008 – April 2010)

Cost: Institutional Strengthening USD 80,000

18 Title: *Development of HCFC Phase-out Management Plans for Afghanistan, Antigua and Barbuda, Bahrain, Barbados, Belize, Bhutan, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Cambodia, China, Comoros, Djibouti, Dominica, Dr Congo, Gabon, Grenada, Guyana, Honduras, India, Kenya, Kuwait, Laos, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritius, Mongolia, Namibia, Nepal, Paraguay, Qatar, Saint Kitts and Nevis, Saint Lucia, Sri Lanka, Suriname, Togo, Uganda, and Zambia (41 countries)*

Background: These proposed HCFC Phase-out Management Plans development follow the recent decision (XIX/6) taken at the 19th Meeting of the Parties to the Montreal Protocol in September 2007 on the accelerated phase-out of HCFCs, and the decisions, in particular decision 53/37, taken by the Multilateral Fund's Executive Committee at its 53rd meeting.

The development of these plans are to assist 42 Article 5 Parties in preparing their phase-out management plans for an accelerated HCFC phase-out, including the priority of conducting surveys to improve reliability in establishing their baseline data on HCFCs. In 4 countries – Barbados, Haiti, St. Kitts and Nevis, and Suriname, the HCFC PMPs might be combined with these countries' TPMPs.

These projects have been included in UNEP's 2008-2010 Business Plan.

Objectives:

The management plans will:

- Provide practical guidance to countries
- Maximize local ownership of the process and outcome
- Reflect inputs of the NOUs and other national HCFC stakeholders
- Reflect prior experience with CFC methodology
- Identify HCFC consumption in the different sectors to prepare for the technical and financial assistance required
- Provide technical and economic information to facilitate environmentally sound and cost effective HCFC phase out to ensure that the best available and environmentally-safe substitutes and related technologies are adopted

Activities:

Subject to a decision by the Executive Committee, following activities could be considered i. a. within the development of HCFC Management Plans:

Preparation – personnel and strategy

Establish core team, Analysis of existing/expected HCFC projects; Analysis of Executive Committee guidelines; Identification of consultants; Identification of stakeholders and collaboration scenarios; Establishment of a stakeholder consultative mechanism

Ratification issues

Assess status of ratification of (or accession to) the Copenhagen and Beijing Amendments and barriers if not yet ratified; Identify steps/action plan needed for ratification (if required); Secure high-level commitment to ratify these amendments (if required)

Licensing system review

Preparation – information recording

Creation of centralised HCFC database

Data collection

Collection of import and export data

Establishment of an inventory of the HCFCs users
 Assessment of quantities of HCFC- based equipment
Checking
 Reconciling data
 Ensuring a sustainable and reliable data collection methodology
Examination of potential HCFC alternatives
Development of national phase-out management plans
Public awareness

Time Frame: 12 months

<i>Cost:</i>	Country	Requested amount in US\$ (Excluding project support costs)
	Afghanistan	100,000
	Antigua and Barbuda	80,000
	Bahrain	80,000
	Barbados *	80,000
	Belize	80,000
	Bhutan	80,000
	Brunei Darussalam	80,000
	Burkina Faso	100,000
	Cambodia *	100,000
	China	300,000
	Comoros	80,000
	Djibouti	100,000
	Dominica	80,000
	DR Congo	100,000
	Gabon *	80,000
	Grenada	80,000
	Guyana	80,000
	Honduras *	80,000
	India *	300,000
	Kenya	100,000
	Kuwait	100,000
	Lao	100,000
	Lesotho	80,000
	Liberia	80,000
	Madagascar	80,000
	Malawi	80,000
	Maldives	80,000
	Mali	150,000
	Mauritius	80,000
	Mongolia	80,000
	Namibia	100,000
	Nepal *	100,000
	Paraguay *	100,000
	Qatar	80,000

Saint Kitts and Nevis	80,000
Saint Lucia	80,000
Sri Lanka *	150,000
Suriname *	80,000
Togo	80,000
Uganda	80,000
Zambia	80,000
Total: US\$	4,080,000

**The requested amounts indicated in the table above represent the entire HCFC PMP development costs and reflect neither the possible cooperation with another implementing Agency nor the inclusion in a TPMP.*